REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 17 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline, LUNGERI Carine.

Procurations:

CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle, CREMADES Laurence donne procuration à BERTRAND Huguette, BOUTIER Jean-Paul donne procuration à MANDON-BONHOMME Céline, MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents:

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.45° du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de seance, et ceci à l'unanimité des membres présents

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation 10 septembre 2015

> Date d'affichage 10 septembre 2015

Objet de la délibération Pôle services techniques – Direction – Projet d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Vote pour à l'unanimité

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissements recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1^{er} janvier 2015.

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité (jusqu'à 6 ans en ce qui concerne la commune), sous peine d'amendes.

Aussi, la commune de Solliès-Pont a élaboré son agenda d'accessibilité programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte, notamment, le phasage annuel des travaux projetés.

Il prévoit notamment des demandes de dérogations avec mesures compensatoires pour les écoles et pour le stade Jean Murat.

En effet, Solliès-Pont compte 8 écoles, ce qui est considérable pour une commune de cette strate. Afin de ne pas disperser l'effort financier et pour rendre viable financièrement le projet global, la commune entend demander une dérogation sur les

écoles, afin de mettre en conformité totale pour tous types de handicaps un seul groupe scolaire complet.

Pour le stade Jean Murat, l'évaluation des travaux nécessaires pour mettre en accessibilité les gradins est considérable. La commune demandera une dérogation et mettra en œuvre des mesures compensatoires.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation;

VU l'échéancier de mise en accessibilité joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée pour mettre en conformité les établissements recevant du public;
- AUTORISE le maire à demander les dérogations nécessaires ;
- AUTORISE le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON

Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le SEP. 2015 et publication ou notification du 2 4 SEP. 2015

Commune de Solliès-Pont ---- Agenda d'Accessibilité Programmée

																		_	_			_	_	_					_	-	_				_			-			
	Commentaires				batiment désaffecté. Service	dansiere en manne.				2000 00 0000000000000000000000000000000	Danse solidie eli zozi	d	mesure organisationnelle et	compensatoire: les élèves seront	admis à l'école Frederic Mistral	qui sera mise aux normes. Il sera	proposé une aide à la mobilité.	Une somme est provisionnée	pour de menus travaux d'adaptation.		idem	idem	idem	idem	Salle désaffectée. Activité	מונים כל מל כלווים ביותו ביי				balise sonore en 2021			demande dérogation avec mesure		balise sonore en 2021	balise sonore en 2021		Bâtiment ancien et vétuste /	projet de déménagement dans un ERP neuf et conforme	total final (selon dérogations)	207.144
	Année 6 2021	1er sem 2ème sem			0											2 000						2 000	2 000	2 000			1 094	3 931		1 304					1 304	1 304			0	18 937	108 811
	A.	1er sem																															89 874						64	89 874	10
	Année 5 2020	1er sem 2ème sem						7.762	7077	1 02/	F 67A	t o																								15 170				29.640	89 219
	A.	1er sem		41 717			3,600	8																								3 326			10 936					59 579	×
e	Année 4 2019	2ème sem	1 915						2 052	7007																								34 272				2		39 139	64 821
grammé	An 2	1er sem																												3 232	22 450									25 682	64
Agenda d'Accessibilité Programmée	Année 3 2018	1er sem 2ème sem																											3 057											3 057	48 235
d'Acces	⋖	1er sem								13 300																21 884				0.0	0 0	000	0 0	0.0	0.0		9 994			45 178	4
Agenda	Année 2 2017	2ème sem	$\overline{}$			38 653																								010	0	0	000	0	0 0		0.0	000		38 653	91
		1er sem	$\overline{}$									7 405											c								0.0	0.00	6 6	0 0 0	0.0	0	6 0	000	0	7 405	7
Commune de Sollies-Pont	Année 1 2016	1er sem 2ème sem																													0	0 0	0 0	0	0 0	0	0.0	000	0.0	0	40 000
ne de so	⋖	1er sem										40 000) /						00	o	00	e e	0	0 0				40 000	4
Commun	NOM de l'Etablissement		BIJ	BOULODROME	BUREAUX DES PASSEPORTS+ INFOGRAPHIE	CLSH La débrouille	CHAPELLE DES SENES	CHAPELLE SAINT ROCH	CIMETIERE	CTM	DOJO	groupe scolaire FREDERIC MISTRAL	,	3		ECOLE EMILE ASTOIN		ň			ECOLE JEAN MOULIN	ECOLE JULES RIMBAUD	ECOLE MATERNELLE HOUARD SAUVAT	ECOLE DAUDET MATERNELLE ET PRIMAIRE	HOTEL DE LA FONTAINE	LE RIO	LOCAL DES ANCIENS COMBATTANTS	MAISON PAROISSIALE	ESPACE PETITE ENFANCE	POLICE MUNICIPALE	SALLE DES FETES	SECOURS CATHOLIQUE	STADE JEAN MURAT	TENNIS CLUB TCSP	TRESORERIE PERCEPTION	BATIMENT BME	BATIMENT PFSS	בו כנו דריומים	פיפונט וחבעטני		
	Budget initial à programmer (issu du diagnostic)		1 915	41 717	8 654	40 565	3 600	7 762	2 952	25 920	14 674	47 405							00	00 111	/55 99	47 578	36 403	58 824	1 454	27 086	1 094	3 931	4 478	. 4 536	. 22 450	3 326	185 774	34 272	12 240	16 474	9 994		134 050	948 802	